



PROPOS DE M. JACQUES CHIRAC, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, SUR LE PROJET DE LOI EN FAVEUR DES CONSOMMATEURS, À PARIS LE 8 NOVEMBRE 2006.

8 NOVEMBER 2006 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Face au développement d'une économie de service, de l'Internet et du commerce en ligne, nous devons donner de nouveaux droits et de nouvelles protections aux consommateurs.

J'ai voulu ainsi permettre les recours collectifs des consommateurs. C'est une question de justice et c'est important pour la confiance des consommateurs, et donc pour la croissance.

Au terme d'une concertation que je veux saluer, nous sommes parvenus à un juste équilibre : le texte donne de nouveaux droits aux consommateurs tout en évitant les dérives du système anglo-saxon.

Je souhaite qu'il soit examiné par le Parlement avant la fin de la législature.